



LA PLACE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES DANS LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Fiche n°6 : énergies

Février 2026

Quelle politique énergétique pour les municipalités ?

*Groupe de travail de La Fabrique Écologique présidé par Géraud Guibert
(A. Charraud, D. Delaune, JL Delpeuch, F. Demarcq, P. Gérardin, G. Guibert et T. Vilmin)*

L'angle de La Fabrique Ecologique

La Fabrique écologique, dès ses premiers travaux, a mis l'accent sur l'importance d'une véritable décentralisation énergétique et d'une association des citoyens aux enjeux d'un modèle de société plus sobre. En une décennie, l'investissement des acteurs locaux sur ces sujets a été remarquable mais s'est aussi heurté à certaines difficultés juridiques, économiques et culturelles comme l'avait illustré en 2022 la note Circuits courts de l'énergie et solidarités énergétiques locales¹

Ces élections municipales sont l'occasion de réaffirmer l'importance de projets de production locale d'énergie à plusieurs titres : rapprocher la production d'énergie des territoires est positif pour des raisons d'optimisation des ressources mais aussi de pérennisation des emplois et de démocratie locale. C'est une manière d'encourager l'électrification des usages et d'associer acteurs publics et privés dans un projet de territoire. Cela alimente aussi des mécanismes de solidarité.

L'énergie à l'échelle locale n'est qu'un complément à la production nationale. Mais elle est essentielle pour nourrir la « démocratie technique » qui permet à la transition écologique de se faire. Experts, citoyens, collectivités et entreprises ont vocation à élaborer ensemble des projets de territoires qui tiennent compte des ressources naturelles et des besoins sociaux.

La production locale d'énergie, pour l'essentiel renouvelable, dépend d'initiatives décentralisées. Elle se caractérise par une proximité entre la production et la consommation, passant par l'intermédiation de réseaux, indispensables pour la continuité des dessertes. Elle est complémentaire de la production d'énergie nationale, comme le parc nucléaire, les grandes centrales hydroélectriques, ou les éoliennes en mer.

L'État a mis en place un cadre réglementaire et financier incitatif à la production locale d'énergie (fonds chaleur, autoconsommation, tarifs d'achat, certificats de production de biogaz, etc.) mais l'initiative et la gestion des projets reposent d'abord sur les territoires qui ont reçu de nouvelles compétences en la matière.

¹ <https://www.lafabriqueecologique.fr/circuits-courts-de-lenergie-et-solidarites-energetiques-locales/>



L'importance pour les territoires de la production locale d'énergie

La production locale d'énergie – l'éolien terrestre, le solaire photovoltaïque, les réseaux de chaleur, le gaz vert, la biomasse et la géothermie, connaît une forte croissance de sa contribution à notre balance énergétique qui devrait se prolonger². Les améliorations techniques et les incitations fiscales et réglementaires ont rendu progressivement ces projets intéressants et compétitifs pour l'économie. Les collectivités locales, comme les particuliers, ont bénéficié des effets d'acculturation des premiers déploiements : échanges de bonnes pratiques, constat des effets bénéfiques sur les pratiques des consommateurs (sobriété et flexibilité des usages) montée en compétences techniques et organisationnelles.

Les responsables des collectivités y trouvent **une occasion majeure d'accélérer le développement local et la production de richesse sur les territoires**. Les collectivités locales peuvent prendre des initiatives pour renforcer la logique d'économie circulaire (méthanisation) et (ou) de circuit court de ces productions locales d'énergie, en complément ou en accompagnement des opérateurs privés. Dans le cas d'un réseau de chaleur ou d'une unité de méthanisation, elles auront le souci que les intrants, biomasse ou biodéchets, viennent du territoire, constituant ainsi une ressource valorisée. Des synergies peuvent aussi exister entre la production locale d'électricité et l'électrification des usages (alimentation des bornes de recharge de véhicules électriques, rénovations énergétiques des bâtiments avec installation de pompes à chaleur, etc.). A l'autre bout de la chaîne, elles pourront réinvestir les revenus générés par la production d'énergie, par exemple dans la rénovation de bâtiments publics ou la transition énergétique et la protection de l'environnement (« intracting »).

Les projets permettent le plus souvent de **créer des emplois pérennes**, en particulier dans certains territoires ruraux souffrant de désertification économique. Il s'agit d'emplois liés aux installations énergétiques (ingénierie, exploitation, maintenance), soit directement, soit indirectement via des sous-traitants. La production locale d'énergie peut aussi faciliter le maintien ou la création d'emplois d'entreprises industrielles, par exemple par utilisation de la chaleur fatale qu'elles émettent.

Ce maintien de l'emploi vaut aussi pour l'activité agricole. Pour reprendre l'exemple des méthaniseurs, ils génèrent pour les agriculteurs concernés un revenu additionnel de l'ordre de 50 % en moyenne. Le même type de motivation doit désormais se décliner pour l'agrivoltaïsme, qui doit respecter les exigences de la loi concernant les services apportés à l'activité agricole et à la préservation de l'environnement.

Par ailleurs, les collectivités territoriales peuvent bénéficier de retombées économiques directes des projets, à travers divers mécanismes : fiscalité spécifique (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux — IFER) ou générale (taxe foncière), location de terrains communaux ou redevances d'occupation du domaine public, dividendes de sociétés de projets si elles y ont pris une participation, etc.

La production locale d'énergie impulsée par les élus et les citoyens a aussi **une dimension sociale** : une partie de la valeur doit pouvoir revenir aux habitants, sous forme notamment d'actions de lutte contre la précarité. Cela se fait soit directement par des allègements de facture de gaz ou d'électricité (en cas d'autoconsommation collective par exemple) ou de charges de chauffage (pour les logements raccordés à un réseau de chaleur), ou encore par l'affectation des revenus supplémentaires générés pour la collectivité à un versement au centre communal d'action sociale, ou indirectement par la

² Les rythmes futurs doivent être fixés jusqu'en 2035 par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), en cohérence avec la stratégie nationale bas-carbone (SNBC), qui offre la perspective jusqu'à l'atteinte de la neutralité carbone en 2050. S'agissant de l'électricité, il faut noter que la première centrale du programme de « nouveau nucléaire » ne sera pas mise en service avant 2038 au plus tôt : de ce fait, la montée en puissance attendue, bien qu'insuffisante à ce jour, de l'électrification des usages, doit pouvoir s'appuyer sur l'éolien en mer et sur les énergies « locales » ou « décentralisées ». Ainsi que le note le bilan prévisionnel RTE 2025-2035 : « *Le pays est [...] parvenu à rétablir son potentiel de production bas-carbone - suite aux crises sanitaire et énergétique - et le développe désormais au rythme nécessaire à l'atteinte de ses objectifs climatiques (environ 7 GW de volume cumulé de nouvelles installations solaires et éoliennes en 2025) ».*



rénovation d'équipements publics ou de logements sociaux. Dans le cas de l'autoconsommation, le consommateur est incité à des comportements plus sobres et adaptés aux contraintes du réseau puisqu'il est intéressé à la valorisation de la production locale.

Plus généralement, la production locale d'énergie permet **une plus grande résilience**, en particulier en **matière de prix**. Un des objectifs est de s'affranchir en partie des aléas sur le prix de marché de l'électricité ou du gaz : par exemple en investissant dans un réseau de chaleur utilisant la biomasse ou la géothermie, ou en produisant de l'électricité ou du gaz qui sera autoconsommé par des bâtiments publics, voire des ménages ou des entreprises impliqués dans le projet. Pour les citoyens, le bénéfice sera selon les cas direct, ou indirect via la sécurisation des finances locales.

Les projets les plus ambitieux visent **un meilleur équilibre sur le territoire entre production et consommation d'énergie**. Cela suppose une analyse géographique *ex ante* des potentiels énergétiques du territoire d'un côté, et de la demande locale d'énergie de l'autre (en tenant compte des perspectives d'évolution liées aux politiques locales sur la mobilité électrique ou la rénovation des bâtiments par exemple). Plutôt que d'importer leur énergie, les territoires peuvent promouvoir tout d'abord une solidarité locale en alimentant leurs propres consommations, mais aussi ensuite exporter des surplus via les réseaux nationaux. Cette logique montre la différence avec les solutions purement « localistes » et les discours allant dans ce sens : privilégier le local n'est pas incompatible avec les solidarités et des coopérations, il peut permettre au contraire de les développer.

À condition que la planification énergétique locale soit co-construite avec les habitants, les initiatives de production énergétique locale peuvent être enfin la composante majeure de projets de territoire, avec des collectivités et des citoyens mobilisés et redevenant acteurs du développement local. Cette potentielle **dimension démocratique** est loin d'être négligeable à l'heure de la montée de la défiance envers les institutions.

Les conditions de la réussite

- 1) Pour les installations de production locale d'énergie, les collectivités locales peuvent s'impliquer à des degrés divers. De telles installations peuvent être de statut privé, associatif ("citoyen"), public, ou mixte. Face aux besoins de financement et d'expertise technique, économique, juridique et en aménagement du territoire que nécessitent les projets, les solutions qui s'offrent aux responsables locaux sont multiples, dans un continuum de modèles hybrides échappant à l'opposition simpliste « 100 % public versus 100 % privé ».

La distinction entre les projets de production locale d'énergie privés et ceux portés de fait par les collectivités publiques (avec présence d'une manière ou d'une autre au capital et à la gouvernance du projet) est donc simplificatrice. Elle s'accompagne parfois d'un jugement *a priori* défavorable sur les projets privés (qui seraient contestables voire à rejeter), alors que ces derniers peuvent souvent apporter beaucoup au développement local, à la résilience et à l'emploi ; l'important est qu'ils correspondent bien aux intérêts du territoire concerné, ce que les outils locaux de planification doivent garantir.

Il est par ailleurs pertinent d'associer le privé aux initiatives publiques afin de lever les éventuels freins et notamment de ne pas restreindre le potentiel de déploiement des projets aux seuls moyens (financiers, techniques, humains) des acteurs publics. Des modèles juridiques et de gouvernance adaptés existent pour mener à bien ces partenariats public-privé.

- 2) Pour garantir la réussite de ces projets, les initiatives locales réussies passent par un engagement politique fort des élus. Le travail doit être mené par le responsable de l'exécutif, maire ou président d'intercommunalité, assisté d'un directeur général des services impliqué et d'agents techniques compétents, permettant un vrai travail d'équipe. Les Syndicats d'énergie, le plus souvent



départementaux, offrent des solutions de portage des projets adaptés à des collectivités qui ne disposent pas de moyens techniques suffisants.

La communication doit être centrée sur les avantages pour le territoire et ses habitants, que ce soit en matière de prix, de conditions d'approvisionnement ou de résilience face aux menaces potentielles. Il s'agit de construire une narration territoriale autour de la robustesse du réseau, du pouvoir local retrouvé et de la transformation visible du cadre de vie.

Il y a en outre un besoin d'apprentissage mutuel par les collectivités territoriales des modèles contractuels et des règles de la commande publique. Cela peut prendre la forme de réunions conjointes avec présentation des cadres juridiques respectifs. Les élus peuvent également s'appuyer sur des guides et outils mis à disposition par des acteurs tels que la FNCCR. Par ailleurs, au sein de la collectivité territoriale concernée, un dialogue fort est indispensable entre les services (juridique, énergie, environnement, etc.).

- 3) Ceci suppose que les initiatives prises correspondent aux besoins et aux ressources du territoire, s'incarnant dans les schémas de planification. Il faut porter une grande attention au cadre de vie des habitants dans la réalisation des projets. Cette dimension peut prendre de multiples formes : intégration paysagère, prise en compte des nuisances, etc. Les projets de développement d'énergie seront d'autant plus approuvés qu'ils correspondent à des usages territoriaux identifiés, bâtiment public, zones artisanales, quartiers, créant un lien direct production-consommation, ou à des intérêts économiques considérés comme légitimes, notamment ceux des petits agriculteurs. Le gaz vert, produit localement et à coût maîtrisé, peut par exemple être utilisé pour le chauffage des locaux, des procédés industriels, ou comme carburant pour la mobilité urbaine.

Les collectivités territoriales peuvent aussi s'opposer aux projets qui n'auraient pas été coconstruits avec elles, notamment du point de vue de l'intégration paysagère ou du respect de l'environnement. C'est ce que l'on a pu observer avec certaines éoliennes ou certains méthaniseurs. A l'inverse, une prise en compte très en amont des avis des habitants rend certains projets d'autant mieux acceptés que l'intégration environnementale et paysagère du projet aura été discutée en même temps que ses apports, notamment pour le territoire³.

- 4) Dans certains cas, il est indispensable de mettre en place une gouvernance spécifique et ouverte, associant toutes les parties prenantes, au-delà même de la "phase projet". Des modalités multiples sont possibles dans cette perspective, notamment lorsque la collectivité est directement impliquée (société d'économie mixte — SEM —, société de projet, coopérative locale...). La place des habitants, voire des entreprises locales, est un enjeu majeur. Là aussi, de multiples solutions sont possibles, des classiques réunions de concertation à la mise en place de conventions citoyennes, ou encore l'intégration de citoyens à la gouvernance elle-même, que ce soit ceux les plus directement concernés ou encore désignés par tirage au sort.
- 5) Certains pourraient enfin se poser la question de l'impact possible d'éventuelles futures restrictions dans la politique nationale de développement des énergies renouvelables. Les derniers rapports des organismes compétents en matière de marché de l'électricité, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité (RTE) et la Commission de régulation de l'énergie (CRE), montrent que pendant quelques années on pourrait connaître une relative surproduction électrique à certaines périodes. Il est donc possible que cette situation se traduise transitoirement par des conditions économiques moins avantageuses pour certains projets de développement des énergies renouvelables électriques. Toutefois, la perspective de moyen terme, telle qu'évaluée notamment par le "bilan prévisionnel 2025-2035" de RTE, reste très favorable.

³ Cf l'enquête menée par OpinionWay auprès de 312 élus ayant accueilli des installations d'ENR, et publiée par l'Observatoire des énergies renouvelables (juin 2025).



Ceci ne doit donc pas conduire à ralentir l'émergence des projets, dont la mise en place prend plusieurs années, dont le fonctionnement va intéresser le territoire pendant plusieurs décennies, et qui peuvent constituer un maillon fort du développement local.

Regards croisés sur quelques villes en France

En France, quelques initiatives locales intéressantes de production locale d'énergie sont observées.⁴

Une stratégie pour une balance énergétique plus équilibrée (Terres d'Argentan)

La communauté de communes Terres d'Argentan a établi en 2017 une *balance énergétique* du territoire, qui a permis de comparer la dépense totale liée à la consommation locale (toutes énergies confondues) et la part produite sur le territoire, et a servi de base à l'élaboration de sa stratégie territoriale. L'objectif poursuivi est depuis lors de maximiser l'autoconsommation. Le bras armé de cette stratégie est de déployer progressivement une « communauté énergétique renouvelable citoyenne », associant à la collectivité des citoyens producteurs et consommateurs et des entreprises. Terres d'Argentan vise notamment de couvrir par du gaz vert 100 % de ses consommations de gaz d'ici 2030, 57 % l'étant déjà en 2025. Pour l'électricité, l'opération d'autoconsommation collective — dont l'intercommunalité est la personne morale organisatrice — devrait bientôt être élargie d'abord à des entreprises, puis des citoyens.

Un accompagnement pour une bonne intégration sur le territoire (Clunisois)

La communauté de communes du Clunisois (CCC) s'efforce d'intervenir dans les projets des acteurs privés pour s'assurer de leur bonne intégration au territoire. Elle a en outre acquis 60 hectares de forêt, en cofinancement à 80 % par le Fonds Vert, gérée durablement avec l'aide de "gardiens de la forêt" (habitants volontaires, spécifiquement formés) pour la production de bois d'œuvre et de plaquettes destinées à un réseau de chaudières privées, et construit une piscine chauffée par géothermie. Concernant l'agrivoltaïsme, la CCC accompagne les projets privés et publics, à partir d'une carte de la valeur agronomique des surfaces cultivables, afin de s'assurer que les projets se fassent plutôt sur les terrains les moins rentables, et préservent la vocation agricole des autres. Une "centrale PV villageoise" intervient sur les toitures de petite et moyenne taille, les propriétaires pouvant toucher un loyer sans avoir à investir par eux-mêmes.

La solarisation des bâtiments publics en autoconsommation collective via un contrat de concession (Vitrolles)

La ville de Vitrolles a lancé un projet ambitieux de solarisation de l'ensemble de ses bâtiments publics pour le bénéfice de la commune, de ses citoyens mais également des entreprises locales, sous la forme d'un partenariat public-privé via une concession. Le concessionnaire retenu à l'issue d'un appel d'offres est une société de droit privé à gouvernance partagée dans laquelle la commune est devenue actionnaire minoritaire, qui a pour mission principale d'équiper 23 sites communaux avec des panneaux photovoltaïques (10 millions d'euros d'investissements, dont 1,5 million d'euros de rénovation de toitures) et de partager l'électricité ainsi produite avec la commune, les habitants qui le souhaitent et les entreprises locales à un prix compétitif et stable sur 30 ans. Il doit par ailleurs proposer aux citoyens et entreprises locales volontaires d'équiper leur toitures ou parkings, sur la base d'un cahier des charges très strict.

⁴ Seules sont décrites ici les initiatives dont les responsables ont été auditionnés par le groupe de travail. Ces quelques exemples sont répertoriés à titre d'illustration, mais il en existe bien sûr beaucoup d'autres.



L'extension d'un réseau de chaleur grâce à une coordination public-privé (Reims)

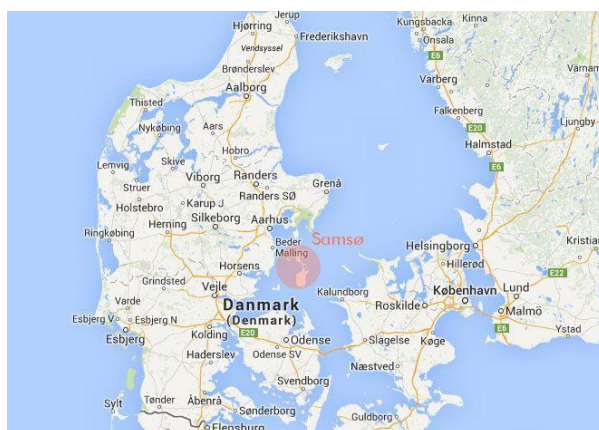
Depuis 2020, 1200 logements du quartier Saint-Rémi sont chauffés par un réseau de chaleur alimenté à 65 % par la chaleur fatale d'une verrerie industrielle située à proximité. Ce réseau va évoluer en 2026 par adjonction de pompes à chaleur en vue d'augmenter la récupération d'énergie, ce qui lui permettra d'alimenter en outre partiellement un réseau public voisin concédé pour 25 ans et en voie d'extension. L'opérateur privé a pris le risque industriel en contractant directement avec l'industriel en amont et les bailleurs en aval, ainsi que la ville pour les bâtiments communaux. Ce circuit court est bénéfique à la fois pour l'industriel et pour la collectivité, les copropriétés et les bailleurs sociaux, qui disposent ainsi d'un réseau de chaleur alimenté en énergies renouvelables de récupération (ENR&R) avec une grande stabilité tarifaire.

Ailleurs en Europe...

Exemple de l'île de Samsø, une île auto-suffisante en énergie au Danemark

Au Danemark, l'île de Samsø est devenue en 2007 la première île autosuffisante en énergies renouvelables. En 1997, après Kyoto, le ministre de l'Environnement du Danemark avait lancé un concours pour les îles du pays. Il fallait présenter un plan pour passer à 100 % d'énergies renouvelables en moins de dix ans. C'est Samsø qui a gagné. Samsø avait l'avantage de disposer d'une énergie renouvelable en abondance : le vent. L'île a donc installé 11 éoliennes, pour plus d'une dizaine de millions d'euros. De manière intéressante, cette transition s'est faite démocratiquement car c'est un investissement qui a été fait par les habitants eux-mêmes. Plus de 500 familles sont devenues copropriétaires de ces éoliennes. Cette transition énergétique a aussi été rendue possible par une politique tarifaire volontariste de la part de l'État. Pour faciliter les prêts auprès des banques, le gouvernement danois avait garanti pendant dix ans un prix de rachat de l'électricité très intéressant, d'environ 0,8 centime par kilowattheure. Depuis 2007, ils ont construit de nouvelles éoliennes et d'autres installations utilisant les énergies renouvelables. Résultat, on peut trouver sur l'île 19 éoliennes dont la moitié sont marines, 4 chaufferies collectives fonctionnant au bois et à la paille et des panneaux solaires disséminés sur les toits insulaires.

Les énergies renouvelables couvrent donc aujourd'hui la totalité de la consommation d'électricité et les trois quarts des besoins en chauffage. Les îliens ont réduit de 140 % leurs émissions de CO₂ liées à l'énergie. Par ailleurs, malgré un investissement total de 60 millions d'euros, la majorité des emprunts ont été remboursés, et de nouveaux emplois ont été créés dans la maintenance, la construction ou le tourisme. Et comme si ça ne suffisait pas, les habitants ont même un nouveau défi : se libérer totalement des énergies fossiles d'ici à 2030.



Témoignage

Trois questions à **Jean-Luc Delpeuch, Président de la Communauté de communes du Clunisois**

La communauté de communes que vous présidez a beaucoup travaillé sur la production locale d'énergie : pourquoi et comment ?

La communauté de communes du Clunisois (CCC) a pris en effet de nombreuses initiatives dans ce domaine : acquisition et gestion durable de forêts, avec l'aide de "gardiens de la forêt" – habitants volontaires, spécifiquement formés, pour la production de bois d'œuvre et de plaquettes destinées à un réseau de chaudières privées – ; alimentation en géothermie du chauffage d'une piscine ; accompagnement des projets d'agrivoltaïsme ; centrale photovoltaïque villageoise. Dans un monde de grandes incertitudes sur l'approvisionnement et les prix de l'énergie, c'est une politique essentielle pour améliorer la résilience des territoires. Cela permet de produire des richesses durables qui contribuent au pouvoir d'achat, à l'emploi et au développement local.

Quelles sont les difficultés auxquelles vous avez eu à faire face pour mener cette politique ?

Il est d'abord important d'assurer une bonne intégration des projets au territoire, en particulier ceux qui sont purement privés. Cela exige une vraie co-construction citoyenne pour planifier les projets, qui doivent correspondre à des atouts réels des territoires. Pour y parvenir, nous avons décidé de créer un comité d'ancrage local pour accompagner les communes et faciliter les discussions avec les développeurs. Une autre difficulté est que les réseaux soient adaptés à des projets ambitieux.

À la veille des municipales, auxquelles vous n'êtes pas candidat, comment analyser la prise en compte et l'impact de ces sujets dans les débats électoraux ?

Pour être mobilisatrice et non clivante, la question de l'énergie à l'échelle locale, doit être traitée de façon transversale, dans un vrai projet de territoire, qui traite l'ensemble des besoins fondamentaux que sont la mobilité, l'habitat, les déchets, la valorisation des ressources locales. Elle ne doit pas être abordée uniquement dans sa dimension « production d'énergies renouvelables », mais traiter en priorité les volets essentiels que sont la sobriété énergétique et l'efficacité énergétique. L'impact de l'énergie sur le budget des ménages et celui des communes, en dépenses de consommation, comme en recettes liées à la production locale, doit être bien mis en évidence, car c'est un aspect très important de la question.



A retrouver dans le dossier

<https://www.lafabriqueecologique.fr/dossier-n7-la-place-des-enjeux-ecologiques-dans-les-elections-municipales/>

Écologie et Écologistes : quelle place lors des élections municipales de 2026 ?

Conflictualité des mobilités urbaines : quelles solutions ?

L'alimentation dans les politiques des villes

L'adaptation des villes au changement climatique

Quelle place pour la nature en ville ?

Quelle politique énergétique pour les municipalités ?

